

Cas pratique

Opérations Courantes Diverses



D'après DCG 2017

Sujet

L'entreprise DECO'JARDIN fabrique et commercialise, en France et à l'étranger, des objets destinés à la décoration du jardin. Elle réalise également des travaux d'entretien et d'aménagement d'espaces verts.

Ses activités sont soumises à la TVA au taux de 20 %.

Les numéros de TVA intracommunautaire sont systématiquement mentionnés sur les factures échangées avec ses fournisseurs et ses clients.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. Toutes les écritures comptables sont comptabilisées dans un journal unique.

Monsieur BONNET est le directeur administratif et financier de cette entreprise. Vous êtes en contrat de professionnalisation au sein du service comptable ; il vous confie quatre dossiers indépendants.

Your Job :

Au cours du mois d'avril N, l'entreprise DECO'JARDIN a réalisé diverses opérations, décrites ci-dessous.

L'entreprise DECO' JARDIN n'a exercé aucune option en ce qui concerne la TVA.

1. Indiquer la valeur d'enregistrement d'une immobilisation corporelle produite par l'entreprise pour ses propres besoins.

Préciser les éléments constitutifs de cette valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

2. Enregistrer les opérations comptable ci-dessous dans le journal de l'entreprise DECO' JARDIN.

Information du mois d'octobre N :

Le 03 avril - Vente de meubles de jardin fabriqués par l'entreprise au client RENARD (facture no 6733) :

Brut 2 000 € HT ; Remise 10 % ; Escompte 5 % ; Port facturé 150 € HT.

Le 05 avril - Souscription d'un contrat de crédit-bail avec la société ISABAIL pour un véhicule utilitaire d'une valeur de 20 000 € HT.

L'entreprise verse un dépôt de garantie de 4 000 € (non soumis à la TVA) et s'engage à payer 48 mensualités de 350 € HT.

La première mensualité est réglée avec le versement du dépôt de garantie par chèque n° 652.

Le 08 avril - Mise en service d'un entrepôt réalisé par les techniciens de l'entreprise DECO' JARDIN destiné au rangement du matériel d'entretien :

- matières consommées : 16 500 € ;
- main d'œuvre : 26 400 €

Le 09 avril - Réception de la note d'honoraires n° 2016/311 de Maître SIDATI, avocat de l'entreprise, qui n'a exercé aucune option en matière de TVA : 4 500 € HT.

Le 10 avril - Acquisition d'ordinateurs destinés à la réalisation de tâches administratives. La facture n° 5291 émise par le fournisseur ORDILIOA comporte les éléments suivants :

- ordinateurs : 5 700 € HT (dont 800 € HT pour le système d'exploitation)
- frais d'installation : 300 € HT ;
- escompte 2 % sur le total HT.

Une avance de 1 000 € a été versée à la commande le 25 mars 2016. L'écriture a été correctement enregistrée à cette date.

Le 11 avril - Facture d'avoir (n° A6733) consécutivement au retour d'une partie des produits livrés le 3 avril au client RENARD, valeur brute des produits rendus : 200 € HT.

Le 12 avril - Création d'une lettre de change relevé (LCR) magnétique pour un montant de 10 000 €, à échéance du 30 juin 2016.
Cette LCR magnétique est aussitôt transmise à la banque pour escompte.

Le 14 avril - Réception de l'avis de crédit AC860 de la banque relatif à l'escompte de la LCR magnétique :

- intérêts d'escompte : 480 € ;
- commission bancaire : 100 € HT.

Le 15 avril - Achat d'un présentoir au fournisseur italien VIALLI pour exposer les produits de jardin : 4 000 € HT (facture n° 8621).

Le 18 avril - Règlement au fournisseur japonais HIROMOTO (virement bancaire n° VIR 376) concernant l'achat d'un lot de bonzaïs facturé le 15 mars 2016 pour 120 000 yens.

Cours du yen au 15 mars 2016 : 1 € = 120 Yens ;

Cours du yen au 18 avril 2016 : 1 € = 100 Yens.

Correction

1. Indiquer la valeur d'enregistrement d'une immobilisation corporelle produite par l'entreprise pour ses propres besoins.

Préciser les éléments constitutifs de cette valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Art. 213-15



"Le coût de production d'une immobilisation corporelle est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service. Les charges directes sont les charges qu'il est possible d'affecter, sans calcul intermédiaire, au

coût d'un bien ou d'un service déterminé."

→ Charges directes de production : personnel, amortissements du matériel...

→ Charges indirectes de production : part du loyer, de l'énergie...

2. Enregistrer les opérations comptable ci-dessous dans le journal de l'entreprise DECO' JARDIN.

Le 03 avril - Vente de meubles de jardin fabriqués par l'entreprise au client RENARD (facture no 6733) :
Brut 2 000 € HT ; Remise 10 % ; Escompte 5 % ; Port facturé 150 € HT.

DECO JARDIN

RENARD

Facture n°6733

Date : 3 Avril N

Qté	Désignation	Prix Unitaire	Total HT en €
?	Meubles		2 000,00 €
Remise 10%			- 200,00 €
	Net Commercial		1 800,00 €
	Escompte 5%		- 90,00 €
	Net Financier		1 710,00 €
	Frais de transport		150,00 €
Règlement : 30 jours FDM			

TOTAL HT	1 860,00 €
TOTAL TVA 20 %	372,00 €
TOTAL TTC	2 232,00 €

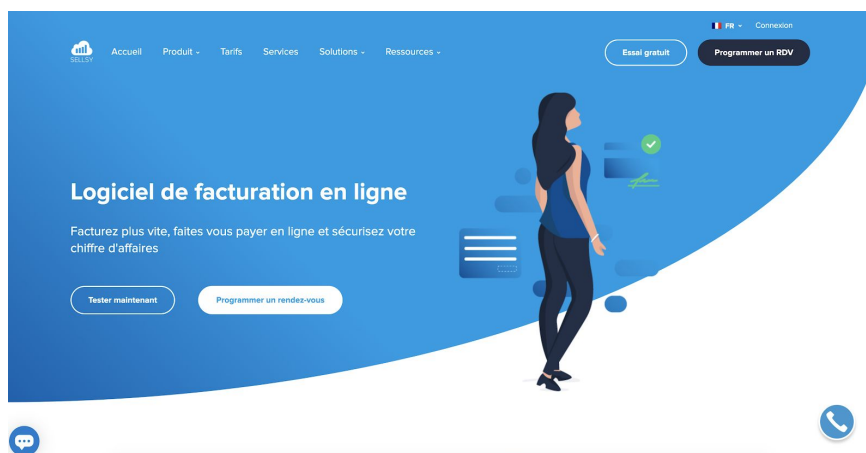
le paiement entrainera la facturation des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur
une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement

ROBOTIX au capital de 500 000 € - France - RCS de Paris XXX XXX XXX XXXX

Code APE : 8559 A- N° TVA FR85 123456789

Tél : 09 09 09 06 03

<https://go.sellsy.com/fr/logiciel-de-facturation/>



Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
411	Clients	2 232	
665	Escompte accordé	90	
701	Ventes de produits finis		1 800
7085	Ports et frais accessoires		150
44571	TVA Collectée		372
F 6733 - RENARD			

 **Le 05 avril** - Souscription d'un contrat de crédit-bail avec la société ISABAIL pour un véhicule utilitaire d'une valeur de 20 000 € HT.

L'entreprise verse un dépôt de garantie de 4 000 € (non soumis à la TVA) et s'engage à payer 48 mensualités de 350 € HT.

La première mensualité est réglée avec le versement du dépôt de garantie par chèque n° 652.

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
6122	Redevance de CB mobilier	350	
275	Dépôt de garantie	4 000	
44566	TVA sur ABS	70	
401	Fournisseurs		4 420
Crédit Bail - ISABAIL - Dépôt de garantie + 1ère échéance			

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
401	Fournisseurs	4 420	
512	Banque		4 420
Chèque 652 - ISABAIL			

 **Le 08 avril** - Mise en service d'un entrepôt réalisé par les techniciens de l'entreprise DECO' JARDIN destiné au rangement du matériel d'entretien :

- matières consommées : 16 500 € ;
- main d'œuvre : 26 400 €

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
2131	Construction	42 900	
722	Production immobilisée		42 900
Production en interne entrepôt			

 **Le 09 avril** - Réception de la note d'honoraires n° 2016/311 de Maître SIDATI, avocat de l'entreprise, qui n'a exercé aucune option en matière de TVA : 4 500 € HT.

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
6226	Honoraires	4 500	
4458 (4456..)	TVA à régulariser (TVA sur encaissement)	900	
401	Fournisseurs		5 400
FA 206/311 - SIDATI			

 **Le 10 avril** - Acquisition d'ordinateurs destinés à la réalisation de tâches administratives. La facture n° 5291 émise par le fournisseur ORDILIOA comporte les éléments suivants :

- ordinateurs : 5 700 € HT (dont 800 € HT pour le système d'exploitation)
- frais d'installation : 300 € HT ;
- escompte 2 % sur le total HT.

Une avance de 1 000 € a été versée à la commande le 25 mars 2016. L'écriture a été correctement enregistrée à cette date.

ORDILIOA

DECO JARDIN

Facture n° 5291

Date : 10 Avril N

Qté	Désignation	Prix Unitaire	Total HT en €
	Ordinateur		5 700,00 €
	Net Commercial		5 700,00 €
1	Frais d'installation	300,00	300,00 €
	Escompte 2%		- 120,00 €
	Net Financier		5 880,00 €
Règlement : 30 jours FDM			

TOTAL HT	5 880,00 €
TOTAL TVA 20 %	1 176,00 €
Acompte	- 1 000,00 €
TOTAL TTC	6 056,00 €

Le paiement entrainera la facturation des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur
une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement

ROBOTIX au capital de 500 000 € - France - RCS de Paris XXX XXX XXX XXXX

Code APE : 8559 A- N° TVA FR85 123456789

Tél : 09 09 09 06 03

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
2183	Matériel informatique	*5 880	
44562	TVA déd sur immobilisation	1 176	
401	Fournisseurs		6 056
238	Avances et acomptes		1 000
FA n° 5291 - ORDILIOA			



***Art. 213-8**

"Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué de : son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement"

Le 11 avril - Facture d'avoir (n° A6733) consécutivement au retour d'une partie des produits livrés le 3 avril au client RENARD, valeur brute des produits rendus : 200 € HT.

ORDILIOA

DECO JARDIN

Avoir n°A6733

Date : 11 avril N

Qté	Désignation	Prix Unitaire	Total HT en €
?	Meubles		200,00 €
Remise 10%			- 20,00 €
	Net Commercial		180,00 €
	Escompte 5%		- 9,00 €
	Net Financier		171,00 €

TOTAL HT	171,00 €
TOTAL TVA 20 %	34,20 €
TOTAL TTC	205,20 €

le paiement entrainera la facturation des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur
une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement

ORDILIOA au capital de 500 000 € - France - RCS de Paris XXX XXX XXX XXXX

Code APE : 8559 A- N° TVA FR85 123456789

Tél : 09 09 09 06 03

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
411	Clients		205,20
665	Escompte accordé		9
701	Ventes de produits finis	180	
44571	TVA Collectée	34,20	
AV 6733 - RENARD			

🕒 **Le 12 avril** - Création d'une lettre de change relevé (LCR) magnétique pour un montant de 10 000 €, à échéance du 30 juin 2016.
Cette LCR magnétique est aussitôt transmise à la banque pour escompte.



🕒 **Le 14 avril** - Réception de l'avis de crédit AC860 de la banque relatif à l'escompte de la LCR magnétique :

- intérêts d'escompte : 480 € ;
- commission bancaire : 100 € HT.

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
512	Banque	9 400	
661	Charges d'intérêts	480	
627	Services bancaires	100	
44566	TVA déd sur ABS	20	
519	CBC		10 000
Escompte LCR - Avis 860			

🕒 **Le 15 avril** - Achat d'un présentoir au fournisseur italien VIALLI pour exposer les produits de jardin : 4 000 € HT (facture n° 8621).



VIALLI

DECO JARDIN

Facture n°8621

Date : 15 Avril N

Qté	Désignation	Prix Unitaire	Total HT en €
1	Présentoir		4 000,00 €
Net Commercial			4 000,00 €
<i>Règlement : 30 jours FDM</i>			

TOTAL HT	4 000,00 €
TOTAL TVA 20 %	-
TOTAL TTC	4 000,00 €

le paiement entrainera la facturation des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur
une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement

VIALLI au capital de 500 000 € - IT - RCS de MILAN XXX XXX XXX XXXX

Code APE : 8559 A- N° TVA IT85 123456789

Tél : 09 09 09 06 03

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
2184	Mobilier	4 000	
4456622	TVA déd sur immo IC	800	
404..	Fournisseurs (UE)		4 000
4452	TVA due IC		800
FA 8621 - VIALLI			

 **Le 18 avril** - Règlement au fournisseur japonais HIROMOTO (virement bancaire n° VIR 376) concernant l'achat d'un lot de bonzaïs facturé le 15 mars N - 1 pour 120 000 yens.

Cours du yen au 15 mars N : 1 € = 120 Yens : 1 000 € (120 000 /120)

Cours du yen au 18 avril N : 1 € = 100 Yens : 1 200 € (120 000 /100)

Comptes	Libellés	< Débit	Crédit >
4013	Fournisseurs hors UE	1 000	
666 (656)	Perte de change	200	
512	Banque		1 200
Virement 376 - Hiromoto			

 <https://www.boursorama.com/bourse/devises/taux-de-change/>